

**Centre  
de services scolaire  
des Portages-  
de-l'Outaouais**

**Québec** 



# **PROCÈS-VERBAL CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**27 mars 2023**

**SÉANCE VIRTUELLE ORDINAIRE**



Séance  
Ordinaire  
27 mars 2023

**Étaient présents :**

Membres parents d'un élève

**Madame Julie Boisvert**, membre parent d'un élève représentant le district Nord

**Madame Kim Jessome**, membre parent d'un élève représentant le district Centre-Est

**Monsieur Simon Lajoie**, membre parent d'un élève représentant le district Ouest

**Monsieur Djama Ahmed**, membre parent d'un élève représentant le district Centre-Est

Membres du personnel scolaire

**Madame Christelle Élément**, représentante personnel de soutien

**Monsieur Simon Leclair**, représentant cadre d'établissement

Membres représentants de la communauté

**Monsieur Raïmi Osseni**, expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines

**Monsieur Dominique Kenney**, expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles

**Madame Marie Trouis**, membre issue du milieu communautaire, sportif ou culturel

**Monsieur Jean Damascène Uwimana**, membre issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires

**Étaient également présents :**

**Madame Nathalie Bédard**, directrice générale adjointe

**Monsieur Stéphane Lacasse**, directeur général adjoint

**Madame Nadine Peterson**, directrice générale

**Monsieur Rémi Lupien**, directeur général adjoint à l'administration

**Madame Caroline Sauvé**, directrice du Service du secrétariat général et des communications

**Étaient absents :**

**Madame Suzette Bernard**, membre parent d'un élève représentant le district Centre-Ouest

**Madame Mylène Larocque**, représentante membre professionnel

**Madame Isabelle Lemay**, représentante cadre scolaire

**Madame Yanika Whiteman**, personne de 18 à 35 ans

**Poste toujours vacant** : membre représentant le personnel enseignant.

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Madame Julie Boisvert souhaite la bienvenue aux membres.

Après constat de quorum par la présidente, Madame Julie Boisvert ouvre la séance. L'ouverture est proposée par Monsieur Simon Leclair et appuyé par Monsieur Dominique Kenney.

Il est 19 heures 16 minutes.

2. Adoption de l'ordre du jour

**2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame Marie Trouis, appuyé par Madame Kim Jessome et résolu que le conseil d'administration adopte l'ordre du jour comme présenté.

**Adoptée à la l'unanimité**

**Résolution**

**C.A.-22-23-072**

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 30 janvier 2023

**3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 JANVIER 2023**

Il est proposé par Monsieur Dominique Kenney, appuyé par Madame Kim Jessome et résolu que le conseil d'administration dispense la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 janvier 2023 et l'adopte comme présenté.

Madame Julie Boisvert demande au comité de gouvernance d'adresser la possibilité d'ajouter le terme « motivée » après « absence » après les absent.es.

**Adoptée à la l'unanimité**

**Résolution**

**C.A.-22-23-073**

4. Rapport de la présidence

**4 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE**

Madame Julie Boisvert rappelle l'obligation des membres de bien lire tous les documents qui sont déposés afin de faciliter les discussions.

5. Rapport de la direction générale

**5 RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

- 5.1. Nouvelles du CSSPO

**5.1 NOUVELLES DU CSSPO**

**PEVR**

Madame Nadine Peterson mentionne que nous sommes avancés dans le processus et que nous pouvons envisager une adoption lors du conseil d'administration de juin 2023 et ce, malgré la sortie tardive de la planification stratégique. Elle présente aux membres l'échéancier pour les sondages à diverses instances ainsi que le document qui a été déposé pour fins d'information.

Elle explique aux membres que le chantier de réflexion sur la place des classes spécialisées sera abordé car ça fait un impact important sur les services disponibles pour les autres élèves. En réponse à la demande des membres de fournir de la documentation provenant de la recherche en lien avec l'intégration ou non des élèves en classes spécialisées, Madame Peterson a déposé quatre documents d'information sur le Teams du conseil d'administration sous « Rapport de la direction générale ».

Monsieur Raïmi Osseni mentionne qu'il pourrait être intéressant pour l'orientation 2, de mesurer comment les premières générations d'immigration se sentent dans le vivre ensemble.

### **NOUVELLE GOUVERNANCE**

Madame Nadine Peterson revient sur l'annonce du premier ministre le 4 mars dernier de modifier la gouvernance et la gestion du secteur de l'éducation. Elle nomme la volonté du premier ministre de vouloir nommer les directions générales et précise qu'aucune suppression de postes n'est prévue. Pour les autres changements, cela reste à voir.

### **MONT-BLEU**

La direction générale transmet des informations concernant l'avancement des travaux et fait le point sur les sorties médiatiques. Des membres de l'équipe de la direction générale et des ressources matérielles sont allés rencontrer l'ensemble du personnel de l'école, de même que les syndicats afin de recueillir les préoccupations et besoins afin d'analyser le tout pour assurer une rentrée harmonisée dans le nouveau Mont-Bleu.

Il est convenu qu'à l'avenir, les membres du conseil d'administration seront tenus au courant des réponses accordées par le centre de services de service.

6. Période  
d'intervention du  
public

## **6 PÉRIODE D'INTERVENTION DU PUBLIC**

Aucun membre du public présent.

7. Suivi des  
résolutions du  
conseil  
d'administration

## **7 SUIVI DES RÉOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

<b><i>Séance ordinaire du 30 janvier 2023</i></b>			
<b><i>Résolution</i></b>	<b><i>Description</i></b>	<b><i>Suivi du Service du secrétariat général et des communications</i></b>	<b><i>Suivi de l'évolution du projet Direction de service</i></b>
<b>C.A.-22-23-059</b>	Adoption de l'ordre du jour	Extrait de résolution conservé au SSGC.	
<b>C.A.-22-23-060</b>	Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 21 novembre 2022	Extrait de résolution conservée au SSGC et PV publié sur le site Web du CSSPO le 2 février 2023.	

<b>C.A.-22-23-061</b>	Désignation et assermentation du membre représentant le milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou de affaires	Extrait de résolution et serment d'office envoyé à M. Jean Damascène Uwimana le 3 février 2023.	
<b>C.A.-22-23-062</b>	Dépôt du procès-verbal de la rencontre du 16 janvier 2023 du Comité de gouvernance et d'éthique	Extrait de résolution conservé au SSGC.	
<b>C.A.-22-23-063</b>	Dépôt du découpage des districts et de l'échéancier pour la désignation des nouveaux membres au conseil d'administration	Extrait de résolution conservé au SSGC.	
<b>C.A.-22-23-064</b>	Adoption de la révision de la politique « Initiation à la démocratie scolaire (02-07-20) »	Extrait de résolution conservé au SSGC. La politique a été déposée dans le recueil de gestion et sur le site web le 2 février 2023.	
<b>C.A.-22-23-065</b>	Dépôt du procès-verbal, en mode document de travail, de la séance du 23 janvier 2023 du comité de vérification	Extrait de résolution envoyé à la direction générale adjointe à l'administration le 2 février 2023.	
<b>C.A.-22-23-066</b>	Adoption du cadre budgétaire 2023-2024	Extrait de résolution envoyé à la direction générale adjointe à l'administration le 2 février 2023.	
<b>C.A.-22-23-067</b>	Gestion des surplus des établissements pour 2023-2024	Extrait de résolution envoyé à la direction générale adjointe à l'administration le 2 février 2023.	
<b>C.A.-22-23-068</b>	Répartition des allocations pour 2023-2024	Extrait de résolution envoyé à la direction générale adjointe à l'administration le 2 février 2023.	
<b>C.A.-22-23-069</b>	Nomination du vérificateur externe pour 2022-2023	Extrait de résolution envoyé à la direction générale adjointe à l'administration le 2 février 2023.	
<b>C.A.-22-23-070</b>	Modification du contrat – ordres de changement – Projet « reconstruction École secondaire Mont-Bleu (immeuble sinistré) »	Extrait de résolution envoyé à la direction général et au directeur du Service des ressources matérielles le 2 février 2023.	



C.A.-22-23-071	Levée de la rencontre	Extrait de résolution conservé au SSGC.	
----------------	-----------------------	---	--

*Aucune question n'est posée.*

8. Comité de vérification

## 8 COMITÉ DE VÉRIFICATION

8.1. Dépôt du procès-verbal en mode « document de travail » de la rencontre du 13 mars 2023 du comité de vérification

### 8.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL EN MODE « DOCUMENT DE TRAVAIL » DE LA RENCONTRE DU 13 MARS 2023 DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Considérant l'envoi par courriel le 15 mars 2023 du document de travail du procès-verbal de la séance du 13 mars 2023 aux membres du comité de vérification ;

Il est proposé par Monsieur Simon Leclair, appuyé par Monsieur Dominique Kenney et résolu que le conseil d'administration prenne acte du dépôt du procès-verbal de la séance du 13 mars 2023 (en mode document de travail) du comité de vérification.

**Adoptée à la l'unanimité**

**Résolution**

**C.A.-22-23-074**

8.2. Répartition des services complémentaire : technicien.ne en éducation spécialisée (TES), préposé.e aux élèves handicapés (PEH), surveillant.e d'élève (SE) et services des professionnels.les

### 8.2 RÉPARTITION DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES : TECHNICIEN.NE EN ÉDUCATION SPÉCIALISÉE (TES), PRÉPOSÉ.E AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS (PEH), SURVEILLANT.E D'ÉLÈVE (SE) ET SERVICES DES PROFESSIONNELS.LES

Considérant que, conformément à l'article 193.3 de la *Loi sur l'Instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3), la direction générale du Centre de service scolaire des Portages-de-l'Outaouais (ci-après « CSSPO ») doit présenter les recommandations du Comité de répartition des ressources (ci-après « CRR ») portant sur la répartition des services éducatifs complémentaires et des autres services professionnels, le cas échéant ;

Considérant les recommandations du CRR du CSSPO en lien avec la répartition des services complémentaires pour l'année scolaire 2023-2024 en annexe à la présente ;

Considérant la recommandation des membres du comité de vérification lors de la séance du 13 mars 2023 ;

Il est proposé par Monsieur Simon Leclair, appuyé par Monsieur Dominique Kenney et résolu que les membres du conseil d'administration approuvent et adoptent les recommandations du CRR du CSSPO en lien avec la répartition des services complémentaires pour 2023-2024, tel que déposés.

**Adoptée à la l'unanimité**

**Résolution**

**C.A.-22-23-075**

8.3. Reddition de compte au 13 mars 2023

### 8.3 REDDITION DE COMPTE AU 13 MARS 2023

Considérant le Règlement portant sur la Délégation de certains pouvoirs et certaines fonctions aux diverses instances du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (03-01-10) ;

Considérant la reddition de compte effectuée par la direction générale relativement à ce règlement lors de la séance du comité de vérification du 13 mars 2023 ;

Considérant que, lors de cette séance, les membres du comité de vérification se sont montrés satisfaits des réponses à leurs questionnements relativement à cette reddition de compte ;

Considérant la recommandation des membres du Comité de vérification lors de ladite rencontre ;

Il est proposé par Monsieur Simon Leclair, appuyé par Madame Christelle Élément et résolu que le conseil d'administration prenne acte du dépôt du document de reddition de compte au 13 mars 2023 comme déposé.

### **Adoptée à la l'unanimité**

#### **Résolution**

**C.A.-22-23-076**

*Madame Nadine Peterson ajoute que suivant la dernière rencontre du comité de vérification, Madame Mylène Mercier a été nommée, à partir du 1er juillet 2023, directrice de l'École secondaire de la Nouvelle-Ère en remplacement de Madame Danièle Bolduc qui quittera pour la retraite. Elle annonce aussi la nomination de Monsieur Simon Leclair qui remplacera Monsieur Benoît Prud'homme au Service de l'organisation scolaire et du transport à partir du 1er juillet 2023 suite au départ à la retraite de Monsieur Prud'homme.*

*Madame Julie Boisvert félicite les membres du personnel du Centre de services scolaire de toujours travailler à améliorer les processus et la documentation.*

9. Comité des ressources humaines

9.1. Dépôt du procès-verbal en mode « document de travail » de la séance du 20 mars 2023 du comité des ressources humaines

## **9 COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES**

### **9.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL EN MODE « DOCUMENT DE TRAVAIL » DE LA SÉANCE DU 20 MARS 2023 DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES**

Considérant l'envoi par courriel le 21 mars 2023 du document de travail du procès-verbal du 20 mars 2023 aux membres du comité des ressources humaines ;

Il est proposé par Madame Kim Jessome, appuyé par Monsieur Jean Damascène Uwimana et résolu que les membres du conseil d'administration prennent acte du dépôt du procès-verbal, en mode document de travail, du comité de travail du 20 mars 2023 du comité de ressources humaines.

### **Adoptée à la l'unanimité**

#### **Résolution**

**C.A.-22-23-077**

*Madame Nadine Peterson mentionne qu'il faut modifier le procès-verbal pour mentionner « des » et non de la structure administrative.*

9.2. Adoption de la « Politique de reconnaissance et de valorisation de personnel (50-60-20) »

## **9.2 ADOPTION DE LA « POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE VALORISATION DE PERSONNEL (50-60-20) »**

Considérant la nécessité d'élaborer une « Politique de reconnaissance et de valorisation du personnel (50-60-20) » du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais dans le but de reconnaître l'importance des ressources humaines en soulignant certains événements touchant l'ensemble du personnel et afin de reconnaître la contribution du personnel, favoriser la motivation, la rétention et accroître le sentiment d'appartenance ;

Considérant que la « Politique de reconnaissance et de valorisation du personnel (50-60-20) » a fait l'objet de plusieurs discussions avec les membres du comité reconnaissance et valorisation du personnel ;

Considérant les commentaires reçus lors de la consultation effectuée auprès du Comité consultatif de gestion du 17 janvier 2023 ;

Considérant les commentaires reçus lors de la consultation effectuée auprès du Comité des ressources humaines du 20 mars 2023 ;

Il est proposé par Madame Kim Jessome, appuyé par Madame Julie Boisvert et résolu que les membres du conseil d'administration adoptent la « Politique de reconnaissance et de valorisation du personnel (50-60-20) », comme présenté.

**Adoptée à la l'unanimité**  
**Résolution**  
**C.A.-22-23-078**

9.3. Adoption de la révision de la « Politique d'évaluation du rendement du personnel enseignant, professionnel et soutien (50-21-20) »

## **9.3 ADOPTION DE LA RÉVISION DE LA « POLITIQUE D'ÉVALUATION DU RENDEMENT DU PERSONNEL ENSEIGNANT, PROFESSIONNEL ET SOUTIEN (50-21-20) »**

Considérant la nécessité de réviser la « Politique d'évaluation du rendement du personnel enseignant, professionnel et soutien (50-21-20) » du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais afin de la rendre épicienne et afin de rajouter de l'information plus précise spécifiant certains objectifs, le cadre juridique et légal, le champ d'application ainsi que l'ajout de certains principes liés à l'évaluation du personnel ;

Considérant que la « Politique d'évaluation du rendement du personnel enseignant, professionnel et soutien (50-21-20) » a fait l'objet d'une discussion lors de la table de coordination du 31 octobre 2022 ;

Considérant les commentaires reçus lors de la consultation effectuée auprès du Comité des ressources humaines des directions du 2 novembre 2022 ;

Considérant les commentaires reçus lors de la consultation effectuée auprès du Comité consultatif de gestion du 6 décembre 2022 ;

Considérant les commentaires reçus lors de la consultation effectuée auprès des membres du Comité des ressources humaines du 20 mars 2023 ;



Il est proposé par Madame Kim Jessome, appuyé par Monsieur Jean Damascène Uwimana et résolu que les membres du conseil d'administration adoptent la révision de la « Politique d'évaluation du rendement du personnel enseignant, professionnel et soutien (50-21-20) », comme présenté.

**Adoptée à la l'unanimité**

**Résolution**

**C.A.-22-23-079**

9.4. Adoption de la révision de la politique « Programme d'aide au personnel (50-22-20) »

**9.4 ADOPTION DE LA RÉVISION DE LA POLITIQUE « PROGRAMME D'AIDE AU PERSONNEL (50-22-20) »**

Considérant la nécessité de réviser la « Politique programme d'aide au personnel (50-22-20) » du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais afin de la rendre épiciène et afin de rajouter de l'information plus précise spécifiant certains principes, le cadre juridique et légal, les caractéristiques du programme, l'ajout des rôles et responsabilités ainsi que l'ajout de certaines modalités liées au programme d'aide au personnel ;

Considérant les commentaires reçus lors de la consultation effectuée auprès du Comité des ressources humaines des directions du 14 décembre 2022 ;

Considérant que la « Politique programme d'aide au personnel (50-22-20) » a fait l'objet d'une discussion lors de la table de coordination du 16 janvier 2023 ;

Considérant les commentaires reçus lors de la consultation effectuée auprès du Comité consultatif de gestion du 17 janvier 2023 ;

Considérant les commentaires reçus lors de la consultation effectuée auprès des membres du Comité des ressources humaines du 20 mars 2023 ;

Il est proposé par Madame Kim Jessome, appuyé par Monsieur Simon Lajoie et résolu que les membres du conseil d'administration adoptent la révision de la « Politique programme d'aide au personnel (50-22-20) », comme présenté.

**Adoptée à la l'unanimité**

**Résolution**

**C.A.-22-23-080**

9.5. Adoption de la structure administrative des emplois de cadre d'école — 2023-2024

**9.5 ADOPTION DE LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE DES EMPLOIS DE CADRE D'ÉCOLE – 2023-2024**

Considérant le Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal qui prévoit que la Commission scolaire doit adopter la structure administrative des cadres d'écoles (article 133 et suivantes) ;

Considérant que cette structure administrative doit faire l'objet d'une consultation avant son adoption ;

Considérant la consultation tenue auprès de l'Association des directions d'établissement d'enseignement de l'Outaouais québécois - Unité CSSPO, effectuée en comité de relations professionnelles ;

Considérant la présentation effectuée auprès des membres du comité des ressources humaines lors de la séance du 20 mars 2023 ;

Considérant la recommandation de la directrice générale et des membres du comité des ressources humaines ;

Il est proposé par Madame Kim Jessome, appuyé par Monsieur Djama Ahmed et résolu que les membres du conseil d'administration adoptent la structure administrative des emplois de cadre de d'école pour l'année 2023-2024 comme présentée.

### **Adoptée à la l'unanimité**

### **Résolution**

### **C.A.-22-23-081**

*Madame Nadine Peterson présente un tableau aux membres et fournit comment les postes sont distribués. Elle explique les changements qui sont apportés suite aux nouveaux critères de répartition établis entre la direction générale et les associations. Elle précise que suivant la gestion des surplus, comme cela peut amener un changement de clientèle, il pourrait y avoir une modification apportée au tableau présenté.*

9.6. Adoption de la structure administrative des emplois de cadre de centre — 2023-2024

## **9.6 ADOPTION DE LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE DES EMPLOIS DE CADRE DE CENTRE—2023-2024**

Considérant le Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal qui prévoit que la Commission scolaire doit adopter la structure administrative des cadres d'écoles (article 133 et suivantes) ;

Considérant que cette structure administrative doit faire l'objet d'une consultation avant son adoption ;

Considérant la consultation tenue auprès de l'Association des directions d'établissement d'enseignement de l'Outaouais québécois – Unité CSSPO et de l'Association québécoise des cadres scolaires – Unité CSSPO, effectuée en comité de relations professionnelles ;

Considérant la présentation effectuée auprès des membres du comité des ressources humaines lors de la séance du 20 mars 2023 ;

Considérant la recommandation de la directrice générale et des membres du comité des ressources humaines ;

Il est proposé par Madame Kim Jessome appuyé par Monsieur Raïmi Osseni et résolu que les membres du conseil d'administration adoptent la structure administrative des emplois de cadre de centre pour l'année 2023-2024 comme présentée.

**Adoptée à la l'unanimité**  
**Résolution**  
**C.A.-22-23-082**

**9.7 ADOPTION DE LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE DES EMPLOIS DE CADRE DE SERVICE-2023-2024**

Considérant le Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal qui prévoit que la Commission scolaire doit adopter la structure administrative des cadres d'écoles (article 133 et suivantes) ;

Considérant que cette structure administrative doit faire l'objet d'une consultation avant son adoption ;

Considérant la consultation tenue auprès de l'Association québécoise des cadres scolaires – Unité CSSPO, effectuée en comité de relations professionnelles ;

Considérant la présentation effectuée auprès des membres du comité des ressources humaines lors de la séance du 20 mars 2023 ;

Considérant la recommandation de la directrice générale et des membres du comité des ressources humaines ;

Il est proposé par Madame Kim Jessome appuyé par Monsieur Raïmi Osseni et résolu que les membres du conseil d'administration adoptent la structure administrative des emplois de cadre de service pour l'année 2023-2024 comme présentée.

**Adoptée à la l'unanimité**  
**Résolution**  
**C.A.-22-23-083**

*Madame Nadine Peterson explique que l'ajout des trois (3) régisseurs est prévu dans les mesures ministérielles en maintien de bâtiment. Elle explique que le CSSPO doit se donner la marge de manœuvre pour pouvoir continuer à « reprendre le temps perdu » et effectuer les travaux nécessaires.*

**9.8 ADOPTION DE LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE DES EMPLOIS DU PERSONNEL HORS-CADRE-2023-2024**

Considérant les nombreux défis qu'a à relever l'organisation notamment avec la pandémie ;

Considérant les besoins de continuité au sein de l'organisation ;

Considérant la présentation effectuée auprès des membres du comité des ressources humaines lors de la séance du 20 mars 2023 ;

Considérant la recommandation de la directrice générale et des membres du comité des ressources humaines ;

9.7. Adoption de la structure administrative des emplois de cadre de service — 2023-2024

9.8. Adoption de la structure administrative des emplois du personnel hors-cadre — 2023-2024



Il est proposé par Madame Kim Jessome appuyé par Monsieur Raïmi Osseneni et résolu que les membres du conseil d'administration adoptent la structure administrative des emplois du personnel hors-cadre pour l'année 2023-2024 comme présentée.

**Adoptée à la l'unanimité**  
**Résolution**  
**C.A.-22-23-084**

*Monsieur Djama Ahmed quitte, il est 20 h 20.*

10. Comité consultatif  
du transport

## **10 COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT**

10.1. Dépôt du procès-  
verbal en mode  
document de  
travail de la  
séance du 22  
novembre 2022 du  
comité consultatif  
du transport

### **10.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL EN MODE DOCUMENT DE TRAVAIL DE LA SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2022 DU COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT**

Considérant la rencontre du comité consultatif du transport tenue le 22 novembre 2022 ;

Il est proposé par Monsieur Simon Lajoie, appuyé par Madame Christelle Élément et résolu que le conseil d'administration prenne acte du dépôt du procès-verbal, en mode document de travail, de la rencontre du 22 novembre 2022 du comité consultatif du transport.

**Adoptée à la l'unanimité**  
**Résolution**  
**C.A.-22-23-085**

*Monsieur Simon Lajoie mentionne une petite coquille à la page 4 à corriger.*

11. Service de  
l'organisation  
scolaire

## **11 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE**

11.1. Planification des  
besoins d'ajout  
d'espace 2024-  
2034 (ajourné –  
17 avril 2023)

### **11.1 PLANIFICATION DES BESOINS D'AJOUT D'ESPACE 2024-2034 (AJOURNÉ – 17 AVRIL 2023)**

Sujet ajourné au 17 avril 2023

**C.A.-22-23-086**

12. Service du  
secrétariat général

## **12 SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**

12.1. Adoption – avis  
dur l'éthique en  
loisir et en sport –  
le loisir et le sport  
en valeur

### **12.1 ADOPTION – AVIS SUR L'ÉTHIQUE EN LOISIR ET EN SPORT- LE LOISIR ET LE SPORT EN VALEUR**

Considérant que les problématiques d'éthique, de sécurité et d'intégrité dans le sport sont de plus en plus fréquentes et médiatisées ;

Considérant la volonté du Centre de services scolaires des Portages-de-l'Outaouais (ci-après « CSSPO ») d'affirmer publiquement l'importance que ses écoles et ses centres accordent aux valeurs inscrites dans l'Avis ;

Il est proposé par Madame Julie Boisvert appuyé par Monsieur Dominique Kenney et résolu que les membres du conseil d'administration autorisent que le Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais signe la déclaration d'adhésion à l'Avis sur l'éthique en loisir et en sport et que le formulaire soit modifié pour mettre signature de la direction générale au lieu de « signature de la présidence ».

**Adoptée à la l'unanimité**  
**Résolution**  
**C.A.-22-23-087**

*Madame Caroline Sauvé présente les motifs pour lesquels une résolution est présentée aux membres et fournit des réponses aux membres.*

*L'avis sur l'éthique et le sport est déposé dans le chat par la présidente et a été déposé dans le Teams des membres du conseil d'administration.*

12.2. Position du conseil d'administration – Rapport du protecteur de l'élève (Dossier M.C.)

**12.2 POSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – RAPPORT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE (DOSSIER M.C.)**

Considérant la lecture de l'analyse du dossier effectuée par le protecteur de l'élève et présentée au conseil d'administration à huis clos ;

Considérant que la décision du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (ci-après « CSSPO ») a été rendue en conformité avec le « Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents (04-04-04) » en vigueur au CSSPO ;

Il est proposé par Madame Julie Boisvert appuyé par Monsieur Simon Lajoie et résolu que les membres du conseil d'administration maintiennent la décision de la direction générale du 22 décembre 2022.

**Adoptée à la l'unanimité**  
**Résolution**  
**C.A.-22-23-088**

12.3. Position du conseil d'administration – Rapport du protecteur de l'élève (Dossier I.A.)

**12.3 POSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – RAPPORT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE (DOSSIER I.A.)**

Considérant la lecture de l'analyse du dossier effectuée par le protecteur de l'élève et présentée au conseil d'administration à huis clos ;

Considérant que la décision du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (ci-après « CSSPO ») a été rendue en conformité avec ses politiques ;

Considérant l'inexistence de balises claires et uniformes en matière de vidéosurveillance ;



Il est proposé par Monsieur Jean Damascène Uwimana appuyé par Monsieur Simon Lajoie et résolu que les membres du conseil d'administration accueillent les recommandations du protecteur de l'élève dans son rapport daté du 22 mars 2023 et

- mandate la direction générale de doter les établissements du CSSPO de balises claires et uniformes en matière de vidéosurveillance et
- encourage la direction de l'école et le parent à avoir une rencontre ayant pour fin d'expliquer les règles de vie de l'école, les droits et libertés des élèves et du personnel scolaire et des règles concernant la sécurité et le bien-être des élèves.

**Adoptée à la l'unanimité**

**Résolution**

**C.A.-22-23-089**

**12.4 ADOPTION DE LA RÉVISION DE LA POLITIQUE « SURVEILLANCE DES DÎNEUSES ET DÎNEURS AU PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE (30-31-20) » (AJOURNÉ – 17 AVRIL 2023)**

Sujet ajourné au 17 avril 2023

**C.A.-22-23-090**

12.4. Adoption de la révision de la politique « surveillance des dîneuses et dîneurs au préscolaire et primaire (30-31-20) » (ajourné – 17 avril 2023)

13. Service des ressources matérielles

13.1. Projet d'agrandissement à l'école du Parc-de-la-Montagne – ordres de changements

**13 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**

**13.1 PROJET D'AGRANDISSEMENT À L'ÉCOLE DU PARC-DE-LA-MONTAGNE – ORDRES DE CHANGEMENTS**

Considérant la résolution C.A.-20-21-116 adoptée le 5 juillet 2021 ;

Considérant que la Loi sur les contrats sur les organismes publics prévoit qu'un changement au contrat occasionnant une dépense supplémentaire excédant 10 % du montant initial du contrat doit être approuvé par le dirigeant de l'organisme ;

Considérant que le Règlement de délégation de pouvoirs (03-01-10) (C.A.-20-21-057) adopté le 15 février 2021 prévoit que le conseil d'administration autorise les ordres de changements des projets de construction, d'agrandissement, de réparation, de réfection et d'aménagement pour les contrats dont les montant sont supérieurs à 80 % du seuil des appels d'offres publics et donc l'ordre de changement est de plus de 15 % ;

Considérant les travaux additionnels à ce jour totalisant un pourcentage de 14,03 % (pour un montant de 2 085 881,45 \$) du contrat initial relatif au projet ;

Considérant qu'au 28 février 2023, l'avancement des travaux relatifs au projet était de 68 % ;

Considérant la nécessité de poursuivre les travaux jusqu'à la conclusion de ceux-ci en vue de l'ouverture complète de l'école ;

Considérant la recommandation du Service des ressources matérielles ;

Considérant la recommandation majoritaire des membres du comité de vérification ;

Il est proposé par Madame Christelle Élément appuyé par Monsieur Simon Lajoie et résolu que les membres du conseil d'administration délèguent à la direction générale l'autorisation d'approuver tout nouvel ordre de changement dans ce dossier dont la valeur n'excéderait pas 10 % (équivalent à un montant de 1 486 300 \$) de plus que le montant approuvé.

**Adoptée à l'unanimité**  
**Résolution**  
**C.A.-22-23-091**

*Monsieur Rémi Lupien présente aux membres les motifs sous-jacents à cette résolution et précise pourquoi il est indiqué que la recommandation des membres du comité de vérification est à la majorité et non unanimes*

14. Autres sujets

**14 AUTRES SUJETS**

Aucun autre sujet n'est ajouté.

15. Auto-évaluation de la rencontre

**15 AUTO-ÉVALUATION DE LA RENCONTRE**

Le lien est déposé dans le TEAMS. Madame Julie Boisvert rappelle aux membres l'importance de remplir cette auto-évaluation.

16. Ajournement de la rencontre

**16 AJOURNEMENT DE LA RENCONTRE**

Il est proposé par Monsieur Raïmi Osseni et appuyé par Monsieur Dominique Kenney d'ajourner la rencontre.

Il est 20 heures 42 minutes.

**Adoptée à l'unanimité**  
**Résolution**  
**C.A.-22-23-092**

*Madame Nadine Peterson précise que pour la rencontre ajournée, la rencontre débutera à 18h00 soit après la rencontre du comité de gouvernance et d'éthique.*

17. Huis clos statutaire

**17 HUIS CLOS STATUTAIRE**

## ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 MARS 2023

1. **Ouverture de la séance et constatation du quorum**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 30 janvier 2023**
4. **Rapport de la présidence**
5. **Rapport de la direction générale**
  - 5.1 Nouvelles du CSSPO
6. **Période d'intervention du public**
7. **Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 30 janvier 2023**
8. **Comité de vérification**
  - 8.1 Dépôt du procès-verbal en mode « document de travail » de la rencontre du 20 mars 2023;
  - 8.2 Répartition de services complémentaires : technicien.ne en éducation spécialisée (TES), préposé.e aux élèves handicapés (PEH), surveillant.e d'élève (SE) et services professionnels.les
  - 8.3 Reddition de compte au 13 mars 2023
9. **Comité de ressources humaines**
  - 9.1 Dépôt du procès-verbal de la rencontre en mode « document de travail » du 20 mars 2023;
  - 9.2 Adoption de la « Politique de reconnaissance et de valorisation de personnel (50-60-20) »
  - 9.3 Adoption de la révision de la politique « Évaluation du rendement du personnel (50-21-20) »
  - 9.4 Adoption de la révision de la politique « Programme d'aide au personnel (50-22-20) »
  - 9.5 Adoption de la structure administrative des emplois de cadre d'école – 2023-2024
  - 9.6 Adoption de la structure administrative des emplois de cadre de centre – 2023-2024
  - 9.7 Adoption de la structure administrative des emplois de cadre de service – 2023-2024
  - 9.8 Adoption de la structure administrative des emplois du personnel hors cadre – 2023-2024
10. **Comité consultatif du transport**
  - 10.1 Dépôt du procès-verbal en mode « document de travail » de la rencontre du 22 novembre 2022
11. **Service de l'organisation scolaire**
  - 11.1 Planification des besoins d'ajout d'espace 2024-2034 (ajourné – 17 avril 2023)
12. **Service du secrétariat général**
  - 12.1 Avis sur l'éthique en loisir et en sport – Le loisir et le sport en valeur
  - 12.2 Position du CA - Rapport du protecteur de l'élève - dossier MC
  - 12.3 Position du CA – Rapport du protecteur de l'élève – dossier IA
  - 12.4 Adoption de la révision de la politique « surveillance des dîneuses et dîneurs au préscolaire et primaire (30-31-20) » (ajourné – 17 avril 2023)
13. **Service des ressources matérielles**
  - 13.1 Projet d'agrandissement à l'École du Parc-de-la-Montagne-ordres de changements
14. **Autres sujets**
15. **Auto-évaluation de la rencontre**
16. **Ajournement de la rencontre**
17. **Huis clos statutaire**